

# Règlement intérieur ASLoigné (Débutants, Poussins, Benjamins)

L'AS Loigné accueille un grand nombre de jeunes. Pour un bon fonctionnement de notre école de football et afin que tous les acteurs de cette association s'épanouissent (Joueurs, dirigeants, éducateurs, ...) il est indispensable d'établir un règlement intérieur que chacun devra respecter! Ce règlement concerne tous les acteurs de l'association.

## 1. PONCTUALITE

Respecter les horaires d'entraînement et ceux des matches

Pour les entraînements, les enfants doivent être prêts (en tenue) pour l'heure de début d'entraînement.

Les enfants sont sous la responsabilité du club dans le créneau horaire suivant:

- entraînement du mercredi après-midi de 14H à 16H
- Match du samedi après-midi à partir de l'heure de convocations jusqu'au retour des matches

Les parents doivent laisser leur(s) enfant(s) en présence d'un éducateur. En dehors de ces horaires, le club se dégage de toutes responsabilités.

## 2. ASSIDUITE

Le club souhaite que les enfants soient présents à l'entraînement et aux matches. Vos enfants, à travers votre autorisation, ont pris un engagement.

En cas d'absence, il est indispensable de prévenir DES QUE POSSIBLE les dirigeants de l'équipe de votre enfant ou le cas échéant d'avertir le responsable de l'école de foot. La commission technique des jeunes se réserve le droit de sanctionner toutes absences non justifiées et répétées.

## 3. COMPORTEMENT

L'AS LOIGNE Sur Mayenne accorde beaucoup d'importance à son image:

- Respect du matériel et des locaux. Toute dégradation donne lieu à des sanctions et à réparation du préjudice causé.
- Respect des éducateurs, des dirigeants, des arbitres, des adversaires, des partenaires. Politesse!
- Respect des véhicules.
- Respect de soi. (Tenue de rechange obligatoire après un match ou un entraînement (surtout en cas de mauvais temps). Nous vous rappelons que les enfants peuvent prendre une douche s'ils le désirent.

La commission technique des jeunes se réserve le droit de sanctionner tout jeune ne respectant pas les points évoqués ci-dessus.

Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de vol. Aussi nous conseillons aux parents de ne pas laisser sur leurs enfants de fortes sommes d'argent, d'objets de valeur, etc. Chaque enfant est responsable de ses affaires (sac, chaussures, short, survêtement,...)

### **Aux parents:**

- Tout licencié ne pourra participer aux entraînements et aux matches du samedi tant qu'il n'aura pas rendu sa licence signée du médecin (ou certificat médical) et rendu l'autorisation parentale (Ci-dessous).
- Vous devez laisser vos enfants qu'en présence d'un éducateur qui l'accueillera et le prendra en charge.
- Nous vous remercions d'avance et nous comptons sur vous pour récupérer vos enfants à l'heure. Les éducateurs sont bénévoles et souhaitent être libérés à l'heure.
- Pensez à la sécurité des enfants lorsque vous les déposez au stade et lors des transports (les ceintures de sécurité + les rehausseurs (-10 ans))
- Nous vous invitons à venir nombreux soutenir vos enfants en respectant le travail des éducateurs. –
- N'hésitez pas à dialoguer avec les dirigeants en cas d'éventuels problèmes.
- Nous insistons enfin sur votre aide pour les accompagner lors des déplacements car les éducateurs, seuls, ne peuvent satisfaire à tous les besoins.
- Les parents accompagnateurs doivent respecter les horaires conformément aux calendriers de match remis.

Les éducateurs qui encadrent vos enfants sont tous des bénévoles. Ils ont avant tout la passion du foot et l'amour des enfants. Ils sont disponibles autant qu'ils peuvent l'être, alors s'il vous plaît ne confondez pas garderie et club de football !!!

### Autorisation parentale

Je soussigné Monsieur, Madame ou Tuteur .....  
Demeurant à (adresse complète) .....

N° de Téléphone ..... N° de Sécurité Sociale .....

Médecin traitant ..... N° de Téléphone .....

Autorise mon fils ..... né le : .....

À pratiquer le Football sous les couleurs de l'AS Loigné Sur Mayenne pour la saison .....

J'autorise également les responsables de l'équipe dans laquelle il évoluera, à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Je me porte d'autre part responsable en cas de dégradation volontaire de sa part dans les lieux d'hébergement ou d'activités sportives.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AS LOIGNE Sur Mayenne

Fait à ..... Le .....

Signature de l'enfant

Signature des parents

Signature du président du club

